

Distribution limitée

WHC-04/28.COM/10ARev2

Suzhou, 1er juillet 2004

Original : Anglais/Français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-huitième session

Suzhou, Chine

28 juin - 7 juillet 2004

Point 10A de l'ordre du jour provisoire: Demandes d'assistance internationale

Contexte : Le Centre du patrimoine mondial a reçu **quatre** demandes d'assistance internationale au 1^{er} avril 2004 pour décision du Comité.

Action du Comité: Il est demandé au Comité de :

- prendre des décisions à propos des quatre demandes présentées dans ce document ;
- prendre des décisions afin d'assurer une distribution juste et équitable des ressources de l'assistance internationale pendant les deux prochaines années où le Fonds du patrimoine mondial continuera à disposer de fonds inadéquats.

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL

Comme indiqué dans le document *WHC-04/28.BUR/2* page 2, le budget de l'assistance internationale, qui représentait la moitié du total du budget du Fonds du patrimoine mondial pendant le biennium 2002-2003, a été réduit à un tiers pour le biennium 2004-2005. Par conséquent, les demandes qui ont été soumises pour approbation au Président du Comité du patrimoine mondial depuis le début de l'année ont radicalement diminué les fonds disponibles pour les demandes soumises au moment de la session du Comité.

Ceci est particulièrement le cas pour les budgets de la coopération technique et de la formation réservés aux sites culturels. En conséquence, les fonds disponibles pour le patrimoine culturel en coopération technique sont quasiment épuisés en 2004 (seulement 1 848 dollars EU restants) et s'élèvent seulement à 54 229 dollars EU en formation.

Considérant la probabilité que cette situation se reproduise l'année prochaine (2005) et le biennium suivant en raison de la baisse générale du Fonds du patrimoine mondial, il est proposé que le Comité prenne les décisions sur les priorités pour l'octroi de l'assistance internationale et le règlement pour leur approbation.

SECTION I

COOPERATION TECHNIQUE

-

Sites culturels

N°	Région	Etat partie - Nom de l'activité	Montant demandé (dollars EU)	Montant recommandé pour approbation (dollars EU)
1	Asie	Bangladesh – <u>Etude sur les problèmes de drainage et surveillance des conditions d'humidité à l'intérieur des monuments du Vihara bouddhique de Paharpur</u>	40 000	40 000
<i>Demandes pour décision du Bureau (cf détails des demandes in WHC-04/28.BUR/2 p. 11 à 23)</i>				
	Afrique	Ouganda – <u>Site du patrimoine mondial des Tombes de Kasubi: programme de recherche sur les toits de chaume</u>	14 915	14 915
	Etats arabes	Maroc – <u>Elaboration d'un plan de gestion pour le Ksar Ait-Ben-Haddou</u>	20,000	20,000
	Etats arabes	Irak – <u>Matériel pour la formation d'experts irakiens aux techniques de la photogrammétrie</u>	30 000	30 000
	Etats arabes	Soudan – <u>Elaboration d'un plan de gestion pour le Jebel Barkal et les sites de la région de Napatan</u>	30 000	30 000

Fonds disponibles au 11 mai 2004 pour approbation: 1 848 dollars EU

Montant total des demandes soumises pour approbation du Bureau et du Comité : 134 915 dollars EU

Commentaires du Secrétariat :

Fonds insuffisants. Toutes les demandes doivent être soumises à nouveau en 2005 pour examen pour approbation, conformément aux procédures normales. Etant donné la situation actuelle du Fonds, le Centre déconseille l'usage du budget 2005 pour approuver ces requêtes à la 28^e session du Comité du patrimoine mondial, comme cela a été fait en ce qui concerne des projets soumis le dernier biennium.

Détail des demandes individuelles ci-joint.

Projet de décision : 28 COM 10A.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Constatant qu'il n'y a plus de fonds disponibles en 2004 pour examen de demandes de coopération technique pour les sites culturels,
2. Constatant également que le Bureau n'a pas approuvé de demandes de coopération technique en avance sur le budget 2005 (voir **Décision 28 BUR 2.3**),
3. Etant d'accord avec la recommandation du Bureau de ne pas approuver de demandes en avance sur le budget de 2005 comme il l'a fait à sa dernière session en 2003 en ce qui concerne l'utilisation du budget de 2004,
4. Décide que la demande suivante :
Bangladesh: Etude sur les problèmes de drainage et surveillance des conditions d'humidité à l'intérieur des monuments du Vihara bouddhique de Paharpur
soit soumise à nouveau en janvier 2005 pour décision du Comité, conformément aux Orientations en vigueur à ce moment, à condition que l'Etat partie concerné ait payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2004.

DEMANDE N° 1
Coopération technique
patrimoine culturel
Asie

Etat partie : BANGLADESH

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : aucun arriéré

Nom de l'activité : Etude des problèmes de drainage et surveillance des conditions d'humidité à l'intérieur des monuments du Vihara bouddhique de Paharpur

Montant demandé : 40 000 dollars EU

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :

- Coopération technique (1986), 20 000 dollars EU
- Assistance de Formation (2003), 35 000 dollars EU

Contexte :

En conformité avec les décisions des 26e et 27e sessions du Comité du patrimoine mondial, deux missions de l'UNESCO ont eu lieu sur le site de Vihara bouddhique de Paharpur au Bangladesh, en octobre 2002 et 2003, afin de déterminer si le site devait être inscrit sur la liste du patrimoine mondial en péril ou non. Après une étude attentive du site, les membres de la mission ont conclu que le site n'était pas dans une situation telle qu'il faille le mettre sur la liste en danger. Néanmoins, afin de conserver son statut actuel, les experts ont recommandé des mesures pour lutter contre les perpétuels dégâts environnementaux et une mobilisation de ressources internationales financières et techniques conséquentes pour aborder les défis de la conservation auxquels le site fait face. Ils ont également rencontré le chef du Bureau des conseillers du patrimoine mondial du Bangladesh, afin de transmettre les recommandations pour actions complémentaires. La situation pourrait être améliorée en ayant une équipe souple et multidisciplinaire pour obtenir des conseils et prodiguer une formation additionnelle aux principaux membres du personnel de gestion. En outre, un programme d'ensemble devrait être développé pour un entretien continu.

Le Département d'archéologie a été dans l'incapacité de mettre en oeuvre de telles mesures, principalement à cause d'un manque de fonds. De plus, des études sur le système de drainage du monastère s'avèrent nécessaires.

Objectifs:

1. Etudier l'efficacité du système de drainage existant dans le monastère et recommander un futur plan d'action suivant les avis des experts ;
2. Etudier le système actuel et déterminer l'exécution d'un futur transfert de technologie pour améliorer la stratégie de protection de ce site du patrimoine mondial ;
3. Surveiller les conditions d'humidité à l'intérieur des monuments, spécialement du monastère.

Durée du projet :

On prévoit que cette activité durera huit mois.

Résultats escomptés :

Conservation et gestion renforcées des ruines du Vihara bouddhique.

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars EU)	40 000
Contributions nationale ou autre en nature (équivalent en dollars EU)	donnée indisponible
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU)	40 000
1. Un Consultant international niveau P-IV Voyage international + per diem + honoraires + étude + rédaction du rapport + frais terminaux, etc.	13 000
2. Un expert régional ou sous-régional Voyage international + per diem + honoraires + étude + rédaction du rapport + frais terminaux, etc.	13 000
3. Un expert local (Hydrologue : pour 6 mois) Voyage local + per diem + honoraires + étude + rédaction du rapport, etc.	3 000
4. Un expert local (Archéologue : pour 6 mois) Voyage local + per diem + honoraires + étude + rédaction du rapport, etc.	3 000
5. Deux experts locaux (assistants) Voyage local + per diem + honoraires + étude + rédaction du rapport, etc.	2 000
6. Coûts de soutien de programme Surveillance, évaluation et visites de terrain, etc.	3 000
7. Un séminaire national pour évaluer l'étude	1 500
8. Publication du rapport d'étude Rédaction, mise en page, impression, etc.	1 500

Commentaires des organisations consultatives :

1. L'ICOMOS soutient cette demande d'assistance internationale, mais aimerait plus d'information sur les activités du projet et sur leur lien avec le programme global et ses objectifs. Un plan de travail plus détaillé, incluant le temps alloué au séminaire national et aux consultants, plus un budget cohérent seraient également utiles.
2. L'ICCROM estime que, bien que le montant consacré aux différents consultants ait été soigneusement calculé sur la base des taux UNESCO standards de per diem et d'honoraires, le montant total réservé aux consultants (en particulier aux consultants extérieurs) est assez élevé comparé au montant alloué au séminaire national qui devrait accompagner le travail des consultants (1 500 dollars EU), particulièrement en relation avec les bénéfices potentiels retirés du séminaire.

L'ICCROM pense que les études proposées devraient être soutenues comme des priorités urgentes, sous réserve que l'Etat partie réexamine le budget comme suggéré ci-dessus. L'Etat partie devrait juger si le séminaire national proposé peut atteindre ses objectifs avec le budget proposé. Si nécessaire, cette partie de la proposition devrait être renforcée, peut-être en réduisant les fonds alloués aux consultants internationaux et régionaux. L'ICCROM serait heureux de travailler avec l'Etat partie pour revoir ces points et reconsidérer tout détail des propositions qui en découlent.

Commentaires du Secrétariat :

Cette activité est la suite immédiate de l'assistance de formation en cours, approuvée par le Comité à sa 27^e session. Le projet est conçu pour atténuer les menaces potentielles sur le site et le Centre soutient en principe cette demande de coopération technique.

Projet de décision : Voir **Décision 28 COM 10A.1 paragraphe 4.**

SECTION II

FORMATION

-

Sites culturels et mixtes

N ^o	Région	Etat partie - Nom de l'activité	Montant demandé (dollars EU)	Montant recommandé pour approbation (dollars EU)
2	Afrique	Ghana – Séminaire sur l'histoire, l'esclavage, la religion et la culture au Ghana en relation avec la conservation et la protection du patrimoine mondial.	35 000	35 000
3	Etats arabes	Soudan – Conservation des peintures murales de Jebel Barkal et des sites de la région de Napatan	38 900	38 900
4	Afrique	Botswana – Atelier international de formation des décideurs du patrimoine mondial d'Afrique australe et orientale et des îles de l'océan Indien	48 645	48 645
<i>Demandes pour décision du Bureau (cf détails des demandes in WHC-04/28.BUR/2 p. 24 à 32)</i>				
	Amérique latine	Brésil – 13 ^e cours spécialisé sur la conservation des monuments et la réhabilitation des villes historiques - XIII CECRE	50 000	25 000
	Global	Argentine – Neuvième séminaire international du Forum UNESCO – Université et patrimoine sur “ La gestion du patrimoine – Centre et Périphérie”	27 620	27 620

Fonds disponibles au 11 mai 2004 pour approbation : 54 229 dollars EU pour le patrimoine culturel et 84 880 dollars EU pour le patrimoine naturel.

Montant total des demandes soumises pour approbation du Bureau et du Comité : 175 165 dollars EU

Projet de décision : 28 COM 10A.2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Prenant note des recommandations 28 BUR 2.4 et 28 BUR 2.5 du Bureau,*

2. N'approuve pas la demande présentée par le Ghana : « Séminaire sur l'histoire, l'esclavage, la religion et la culture au Ghana en relation avec la conservation et la protection du patrimoine mondial » ;
3. Approuve la demande présentée par le Soudan : « Conservation des peintures murales de Jebel Barkal et des sites de la région de Napatan » pour un montant de 38 900 dollars EU ;
4. Approuve la demande présentée par le Botswana : « Atelier international de formation des décideurs du patrimoine mondial d'Afrique australe et orientale et des îles de l'Océan Indien » pour un montant de 48 645 dollars EU dont 15 329 du budget du patrimoine culturel et 33 316 du budget du patrimoine naturel pour la formation ;
5. Recommande à l'Etat partie du Botswana, lors de la mise en œuvre de l'activité ci-dessus et en consultant le Centre et les organisations consultatives concernées, d'accorder une attention suffisante aux valeurs de patrimoine naturel et d'adopter une méthodologie qui prenne en compte les nouveaux concepts de l'actuelle version révisée des Orientations ainsi que les techniques de maintien de la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial, ceci pouvant permettre un élargissement notable de la pertinence et du domaine d'application de la formation.

Projet de décision : **28 COM 10A.3**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Autorise le Secrétariat à transférer à partir des budgets relatifs à l'Assistance internationale pour les activités de promotion et d'éducation et d'éducation au patrimoine mondial, les montants de 10 000 dollars EU et de 15 000 dollars EU respectivement, pour le chapitre budgétaire concerné, afin de permettre le financement de la requête présentée par l'Argentine : "Neuvième séminaire international du Forum UNESCO – Université et patrimoine sur “ La gestion du patrimoine – Centre et Périphérie ” ”.

DEMANDE N° 2
Formation
patrimoine culturel
Afrique

Etat partie : GHANA

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : 561 dollars EU d'arriérés

Nom de l'activité : Séminaire sur l'histoire, l'esclavage, la religion et la culture au Ghana en relation avec la conservation et la protection du patrimoine mondial.

Montant demandé : 35 000 dollars EU

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :
Aucune

Contexte :

Faisant référence au projet "La route de l'esclave", lancé par la conférence Générale de l'UNESCO lors de sa 57^e session en 1994 et suite à la demande de la même Conférence Générale, l'Assemblée générale des Nations-Unies a proclamé 2004 "Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et son abolition". Dans le cadre de cette commémoration, un séminaire aura lieu au Ghana.

Il est à noter que la valeur patrimoniale des sites tels que les "lieux de mémoire de l'esclavage" ne semblent pas bénéficier d'une reconnaissance globale, ce qui pourrait être dit des forts et châteaux du Ghana. A cet égard, le Ghana est un exemple pour de futurs sites susceptibles de commémorer l'esclavage et son abolition.

Programme prévu

Le séminaire facilitera les présentations et discussions entre les hommes politiques locaux et internationaux, les chercheurs, étudiants, travailleurs sociaux et parties intéressées. La côte du Cap du Ghana, dont des parties sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial, incluant le château d'Elmina, sera visité pendant un voyage de deux jours.

Le séminaire se tiendra en partie à Accra et en partie à Kumasi et offrira des représentations, de la musique et des visites de sites.

Les présentations et la pièce mettront en lumière :

1. La colonisation et l'esclavage en Afrique, aux Amériques, en Asie, Australie, Nouvelle-Zélande et îles du Pacifique par les pouvoirs européens ;
2. Les impacts politiques, sociaux, médicaux, éducatifs, économiques, culturels et religieux irréversibles que la colonisation et l'esclavage ont amené en Afrique, aux Amériques, en Asie, Australie, Nouvelle-Zélande et îles du Pacifique dans la mesure où ils affectent les autochtones, les générations d'affranchis comme les colonisateurs.

Période

3-11 mars 2005

Objectifs :

Le séminaire sera composé de huit thèmes :

1. Patrimoine culturel/Diversité culturelle et société ;
2. Traite des esclaves et sa portée globale ;
3. Identification des lieux de mémoire de la traite des esclaves et de leur portée patrimoniale;
4. Stratégies pour nommer des sites en série sur la liste du patrimoine mondial ;
5. Bases de la conservation et de la gestion des sites en série du patrimoine mondial ;
6. Conception d'un plan de gestion, composants et conservation intégrale des sites en série ;
7. Mise en oeuvre des plans de gestion dans les sites en série ;
8. Surveillance et évaluation : la construction d'une future vision des lieux de mémoire de la traite des esclaves pour nomination au patrimoine mondial.

Le séminaire va également :

1. Créer une prise de conscience globale sur l'importance de la diaspora africaine ;
2. Créer un réseau global de professionnels (par exemple, historiens et chercheurs) pour travailler sur les lieux de mémoire de la traite des esclaves et proposer une inscription transfrontalière en série ;
3. Augmenter la prise de conscience par les pays concernés sur l'importance des lieux de mémoire de la traite des esclaves.

Résultats escomptés :

1. Liste de sites potentiels établie par chaque pays impliqué ;
2. Renforcement de la coopération internationale entre les pays ;
3. Production à long terme d'un dossier conjoint pour l'inscription d'une "Traite des esclaves transatlantique" et "Traite des esclaves de l'océan Indien" sur la liste du patrimoine mondial ;
4. Meilleure conscience de l'importance et de la valeur de mémoire des "Routes de la traite des esclaves".

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars EU)		40 000
Contribution de la Commission nationale du Ghana pour UNESCO en nature (équivalent en dollars EU)		5 000
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU)		35 000
1. Personnes ressource		6 300
Voyage international	2 500	
Per diem	2 000	
Honoraires	1 800	
2. Participants internationaux (10 personnes, une de chaque pays)		25 200
Voyage international	18 200	
Per diem (montant forfaitaire)	7 000	

3. Organisation locale		2 500
Location de la salle de conférence	500	
Location du transport local	1 000	
Achat de fournitures de bureau	500	
Location d'ordinateurs et services de secrétariat	500	
4. Publication du rapport du séminaire		1 000

Commentaires des organisations consultatives :

L'ICOMOS estime que les informations supplémentaires sont très utiles car elles montrent un soutien ferme et un engagement pour ce séminaire au Ghana, ce qui n'était pas évident dans la première requête. Il est très satisfaisant que les Universités soient impliquées.

Cependant, il reste la question sur la manière dont la conférence sera structurée. La requête souligne le fait qu'une méthodologie est nécessaire pour évaluer les qualités et les valeurs des sites liés à la traite des esclaves, et les débats seront sans doute très bénéfiques. Mais ne serait-il pas préférable de commencer à un niveau régional, en Afrique de l'Ouest, avec un nombre limité de participants.

ICOMOS émet toujours quelques réserves quant aux coûts et à la dimension de la conférence, et pense qu'il serait préférable d'avoir un atelier plus petit et plus étroitement structuré qui serait plus facile à gérer et permettrait à d'autres pays d'accueillir de futures manifestations.

Commentaires du Secrétariat :

Le Centre soutient cette activité pour le montant demandé de 35 000 dollars EU et le considère comme un important moyen de renforcer et promouvoir l'année internationale de lutte contre l'esclavage et son abolition.

Projet de décision : Voir **Décision 28 COM 10A.2 paragraphe 2.**

DEMANDE N° 3
Formation
patrimoine culturel
Etats arabes

Etat partie : _____ SOUDAN

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : aucun arriéré.

Nom de l'activité : Conservation des peintures murales de Jebel Barkal et des sites de la région de Napatan

Montant demandé : 38 900 dollars EU

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :
Aucune

Contexte :

Ce site a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 2003, et inclut cinq sites distincts, représentant les éléments les plus importants et les mieux préservés de la culture Napatan (IXe - IVe s. av. J.C.). Le site est sous la responsabilité de l'administration centrale du NCAM à Khartoum.

L'état de conservation du site est particulièrement inquiétant en ce qui concerne les peintures murales. Les fresques du temple de Mut (Jebel Barkal) ont été affectées par des attaques de termites et des dégâts microbiologiques ; en de nombreux endroits, la pellicule de peinture s'est détachée de la sous-couche de plâtre qui, dans certaines parties, a perdu ses propriétés cohésives. La détérioration est principalement due aux conditions microclimatiques inadaptées, mais est aussi causée par l'abri protecteur obsolète (construit dans les années 50) couvrant la salle peinte. Les peintures murales des chambres funéraires d'El Kurru souffrent des mêmes problèmes, quoique dans une moindre mesure. Mais à moins d'être correctement entretenues et conservées, toutes ces peintures pourraient perdre leur signification, directement liée à l'importante valeur universelle du site. Le site, en outre, n'a pas de personnel permanent travaillant sur place et le NCAM, en dépit de son enthousiasme et de sa bonne volonté, a peu de personnes compétentes dans la conservation des peintures murales.

Lors de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial, en juillet 2003, le Comité du patrimoine mondial a recommandé que l'Etat partie travaille en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial pour renforcer la gestion du site, "y compris des programmes actifs de conservation". Le Centre a organisé en février 2004 une mission qui a aidé à identifier les principaux problèmes de gestion du site du patrimoine mondial. La conservation des très importantes peintures murales et le renforcement des capacités du personnel local pour les préserver sont apparus comme une des priorités les plus urgentes.

Objectifs :

1. Mener une évaluation et une cartographie détaillées de l'état de conservation des peintures murales, incluant la maçonnerie sur laquelle elles s'appuient, à la fois dans le temple de Mut à Jebel Barkal, et dans les chambres funéraires de la nécropole d'El Kurru ;
2. Mener des actions de conservation immédiates et ciblées (spécialement contre les attaques biologiques) pour arrêter, ou tout au moins considérablement ralentir le processus de détérioration des peintures murales à court terme ;
3. Identifier les méthodes et matériaux les plus adéquats qui seront utilisés dans les travaux de restauration (incluant le traitement des attaques biologiques, le nettoyage et le vernissage, les traitements de consolidation) en testant les procédures et matériaux *in situ*, afin de vérifier les implications physiques à court et à long terme des différents traitements ;
4. Définir les paramètres micro climatiques les plus adéquats pour préserver les salles peintes ;
5. Elaborer un projet d'ensemble avec des coûts estimatifs, à soumettre à des donneurs potentiels, pour la conservation complète du temple de Mut, incluant des financements pour la protection des peintures pendant la future exécution des travaux pour remplacer le toit existant, la réhabilitation de l'abri moderne et l'installation d'un système de contrôle climatique dans les chambres décorées ;
6. Former le personnel du NCAM à la méthodologie appropriée pour la conservation des peintures murales, incluant la cartographie de leur état de conservation et des techniques d'intervention de base. Ce savoir-faire pourra alors être appliqué à d'autres sites à travers le pays.

Plan du projet :

Deux experts internationaux passeront environ un mois au Soudan, dont trois semaines au Jebel Barkal. Le premier expert international devra être un chimiste compétent en matière de diagnostic des causes de dégradation des peintures murales, y compris les facteurs climatiques influant sur la conservation. Le second expert international devra être un restaurateur avec une solide expérience dans la conservation des peintures murales. Tout au long du projet, les deux experts internationaux travailleront en étroite collaboration avec une équipe de cinq techniciens du NCAM (un restaurateur, un chimiste, un architecte et deux dessinateurs).

En outre, les matériaux essentiels et l'équipement pour le travail de conservation seront achetés et livrés au NCAM à la fin du projet.

La durée complète du projet sera de un mois, y compris la préparation et la collecte de la documentation par les experts internationaux et le personnel du NCAM.

Résultats escomptés :

- a. Formation du personnel du NCAM à la méthodologie appropriée pour la conservation des peintures murales ;
- b. Amélioration de la conservation des peintures murales.

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars EU)		40 000
Contribution du gouvernement soudanais en nature (équivalent in dollars EU)		1 100
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU)		38 900
1. Deux experts internationaux		22 000
Voyage : billets d'avion	3 000	
Per diem (150 dollars EU x 2 personnes x 30 jours)	9 000	
Honoraires (5 000 dollars EU x 2 mois)	10 000	
2. Equipement		6 900
- Caméra numérique	400	
- Ordinateur portable	1 500	
- Imprimante	500	
- Logiciel	1 500	
- Matériaux de conservation	3 000	
3. Soutien logistique		10 000
Ouvriers, matériaux, logement et voyage intérieur pour les experts internationaux et l'équipe soudanaise (montant forfaitaire)		

Commentaires des organisations consultatives :

1. L'ICOMOS exprime ses réserves à l'égard de la formation de techniciens sans compétences spécifiques, en de courtes sessions, dans la conservation des peintures murales et qui ensuite travailleront sans la supervision d'un expert. L'ICOMOS ne soutient donc pas l'achat d'un ordinateur portable, d'une imprimante et d'un logiciel (3 500 dollars EU), car il est fondamental que les techniques de base soient assimilées avant d'utiliser de la haute technologie.
Cependant, excepté les remarques ci-dessus, l'ICOMOS soutient cette demande.
2. L'ICCROM considère les objectifs et le budget du programme adéquats à la réalisation du travail requis, ce qui déboucherait sur d'autres campagnes de restauration. Etant donné que le matériel nécessaire pour les traitements de conservation préventive envisagés n'est pas encore disponible au Soudan, l'ICCROM suggère que l'expert choisi étudie le besoin en matériel basique de conservation avant d'entreprendre la mission au Soudan.
Par ailleurs, l'ICCROM souligne que l'échantillonnage et les tests de matériaux pour l'analyse des problèmes de conservation (tels que les types de sels présents, le taux d'humidité dans les murs, etc.) devront aider à la décision en matière de stratégies du contrôle climatique et de mise au point d'un nouvel abri protecteur/enclos. Ces solutions peuvent demander une analyse à long terme, dépendant des conditions actuelles, et pourraient, à la fin de la mission de l'expert, ne pas aboutir à des décisions finales en matière de contrôle environnemental. Ainsi, l'ICCROM suggère que les résultats de la mission proposent un cadre pour pouvoir poursuivre les décisions sur les paramètres microclimatiques nécessaires à la préservation des salles peintes.

En ce qui concerne la formation du personnel local, l'ICCROM recommande qu'une attention particulière soit portée sur la documentation et des mesures de protection simples pour protéger les peintures murales.

Commentaires du Secrétariat :

Le Centre soutient cette demande de 38 900 dollars EU.

Le Centre est d'accord avec l'ICOMOS et l'ICCROM sur l'importance de la formation, en priorité dans les techniques et méthodes basiques de conservation, mais également de la documentation et des mesures de protection simples. Cependant, le Centre estime que l'achat de matériel est essentiel pour une conservation efficace du site, prenant en compte le besoin de fournir au NCAM le matériel requis pour documenter l'état de conservation des peintures murales, ainsi que pour une action de conservation basique.

Suite aux commentaires de l'ICCROM, le Centre demandera à l'expert de considérer les besoins en matériel pour les traitements de conservation qui n'est pas aisément disponible au Soudan, et en même temps, de prendre en compte le besoin d'une analyse à long-terme des conditions environnementales, afin de suggérer des systèmes efficaces de contrôle climatique.

Projet de décision : **Voir Décision 28 COM 10A.2 paragraphe 3.**

DEMANDE N° 4

**Formation
patrimoine mixte
Afrique**

Etat partie : BOTSWANA

Etat des paiements dus au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2003 : aucun arriéré

Nom de l'activité : Atelier international de formation des décideurs du patrimoine mondial d'Afrique australe et orientale et des îles de l'océan Indien

Montant demandé : 48 645 dollars

Contributions précédentes du Fonds du patrimoine mondial pour ce site/cette activité :
Aucune

Contexte :

Première en son genre dans la région, la tenue d'un "Atelier international de formation pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial culturel et naturel d'Afrique orientale et australe" fait partie des recommandations du Rapport périodique Afrique - un exercice entrepris de 1999 à 2002 et ayant pour but d'améliorer « l'état de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* » et « l'état de conservation des sites du patrimoine mondial ». Le Rapport Afrique a été approuvé à la 26^e session du Comité à Budapest, Hongrie, en 2002.

L'une de recommandations les plus importantes du Rapport sus-mentionné était d'aider à organiser un atelier visant à augmenter la prise de conscience des décideurs de haut niveau impliqués dans la sauvegarde des sites du patrimoine mondial dans les Etats parties. Prenant en compte les problèmes économiques, organisationnels et de conservation auxquels font face plusieurs pays d'Afrique orientale et australe sur les sites du patrimoine mondial existants, il serait très important d'organiser un atelier international de formation pour les décideurs.

Objectifs :

1. Augmenter la prise de conscience des décideurs quant aux dispositions de la *Convention du patrimoine mondial* ;
2. Informer les participants à propos des nouvelles *Orientations* ;
3. Echanger des informations sur les dispositions législatives et administrations adoptées par les Etats parties, en particulier sur les obligations et engagements définis dans la *Convention du patrimoine mondial* ;
4. Identifier les problèmes communs dans les Etats parties concernant l'application de la *Convention* ;
5. Echanger des opinions sur la structure organisationnelle de la prise de décision et les problèmes financiers de la conservation du patrimoine mondial ;
6. Augmenter les connaissances sur la conservation et la protection des sites du patrimoine mondial en Afrique.

Thèmes et problèmes à débattre :

1. La politique de l'UNESCO concernant l'application de la *Convention du patrimoine mondial* ;
2. Les réglementations de l'UNESCO, des OIG et des ONG concernant le patrimoine mondial;
3. Le format UNESCO pour le rapport périodique et le Rapport périodique Afrique ;
4. Les politiques des Etats parties de l'Afrique orientale et australe sur l'application de la *Convention du patrimoine mondial* : problèmes et suggestions ;
5. La coordination en Afrique de la sauvegarde du patrimoine mondial ;
6. La conservation de l'art rupestre en Afrique sub-saharienne - une étude de cas ;
7. Le tourisme basé sur les communautés sur les sites du patrimoine mondial ;
8. L'utilisation des sites du patrimoine mondial pour soulager la pauvreté et promouvoir un développement durable.

Programme provisoire :

Une réunion d'une semaine se tiendra en novembre 2004, incluant un cours de formation, des études thématiques à Maun, un voyage sur le terrain sur le site du patrimoine mondial de Tsodilo et dans le delta de l'Okavango, ainsi qu'une présentation des rapports du voyage sur le terrain.

Participants:

1. Pays d'Afrique orientale et australe: Ethiopie, Somalie, Erythrée, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Malawi, Zambie, Zimbabwe, Namibie, Angola, Comores, île Maurice, Madagascar, Seychelles, Mozambique, Afrique du Sud, Lesotho, Swaziland ;
2. Participants du Botswana (Commission nationale du Botswana auprès de l'UNESCO, Musée national du Botswana, Comité national pour le patrimoine mondial) ;
3. Organisations consultatives : ICOMOS, UICN et ICCROM ;
4. Cinq - six experts/formateurs nationaux et internationaux.

Résultats escomptés :

1. Bonne information des décideurs sur les valeurs et l'usage de la *Convention du patrimoine mondial* comme outil de développement ;
2. Information fournie sur les stratégies pour mettre en place les instruments juridiques, administratifs et législatifs appropriés pour la protection du patrimoine mondial ;
3. Connaissances partagées sur les problèmes communs et leurs solutions ;
4. Possibilités de partenariats, à la fois locaux et internationaux.

Budget:

Budget total de l'activité (en dollars EU)	78,645
Contribution du Musée national du Botswana en nature (équivalent en dollars EU)	15,000
Contribution d'autres fonds (à confirmer) pour - Organisation et Administration	15,000
Montant demandé au titre du Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU)	48,645

1. Participants internationaux (20 personnes, une par Etat partie)		44,111
Voyage international	26,111	
Per diem (montant forfaitaire)	10,000	
Trois experts internationaux	8,000	
2. Participants nationaux		1,566
Formateurs nationaux		
3. Organisation locale		2,000
Voyage de terrain à Tsdodilo et dans le Delta de l'Okavango		
4. Publication du rapport du séminaire		968

Commentaires des organisations consultatives :

1. L'UICN considère, compte tenu de l'insuffisance des informations fournies concernant les aspects liés au patrimoine naturel dans le programme détaillé de cette formation, qu'il serait plus approprié que ce séminaire traite uniquement des aspects culturels, au regret de l'UICN. Toute volonté de l'Etat Partie d'impliquer l'UICN est la bienvenue, et l'UICN est prête à coopérer pour retravailler le programme. Compte tenu des contraintes budgétaires, l'Etat Partie a souligné le fait qu'il semble difficile d'inviter un expert culturel et un expert naturel de chaque pays participant. L'UICN souhaiterait donc obtenir des clarifications sur le choix et le nombre d'experts naturels qui pourraient participer à cet atelier.
2. L'ICOMOS soutient cette demande d'assistance internationale pour l'organisation de ce séminaire. Néanmoins, l'ICOMOS exprime le souhait que le séminaire établisse et adopte une méthodologie qui prennent en compte les nouvelles *Orientations* devant guider la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ainsi que les approches qui visent à soutenir la valeur universelle exceptionnelle d'un site du patrimoine mondial. Ceci devrait mener à une pertinence et une application plus larges.

Commentaires du Secrétariat :

Le Centre soutient cette activité pour le montant demandé de 48 645 dollars des EU, et la considère comme un moyen important de renforcer et promouvoir la *Convention du patrimoine mondial* en général, et la coopération internationale en particulier. La somme de 968 dollars EU a été ajoutée à cette requête afin d'assurer la publication d'un rapport à la suite de cette formation qui en inclurait les recommandations.

Projet de décision : Voir **Décision 28 COM 10A.2 paragraphes 4 et 5.**